

ARRETE
COMPOSITION DE LA COMMISSION DES STATUTS
UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE

- Vu les statuts de l'Université Bourgogne Europe ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Bourgogne du 6 septembre 2013 fixant la composition de la commission des statuts ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe du 29 septembre 2025 portant adoption du règlement intérieur de l'établissement, notamment son annexe n°2 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe du 14 octobre 2025 portant désignation des représentants des personnels et des étudiants au sein de la commission des statuts ;

La commission des statuts de l'Université Bourgogne Europe est composée comme suit :

1. Membres permanents :

- Vincent Thomas – Président de l'université ;
- Laurent Gebel – Directeur général des services ;

2. Quatre enseignants-chercheurs désignés par le conseil d'administration en son sein :

- Elsa Lang-Ripert ;
- Emmanuelle Pucéat ;
- Stéphane Tizio ;
- Vacant.

3. Deux membres du collège Biatss désignés par le conseil d'administration en son sein :

- Guy-Daniel Ligan ;
- Cédric Clerc.

4. Deux membres du collège usagers désignés par le conseil d'administration en son sein :

- Maxence Roulliat ;
- Vacant.

5. Un directeur de composante de l'établissement désigné par la conférence des directeurs de composantes :

- Mathilde Puhl.

6. Un directeur de laboratoire de l'établissement désigné par la conférence des directeurs de laboratoire :
 - Charalambos Papaxanthis.
7. Un responsable administratif de composante ou laboratoire désigné par le directeur général des services :
 - Catherine Lhuillier.
8. Un directeur de pôle/service commun, central ou général désigné par le directeur général des services :
 - Jean-Marc Bourgeon.

Dijon, le 9 septembre 2026,

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent Thomas